

JANVIER 2015



Le journal municipal de Castillon-du-Gard



**Recensement de la Population du
15 janvier 2015 au 14 février 2015**

PAGES 12 ET 13

Œuvres réalisées par les enfants lors des Temps d'Activités Périscolaires

Édito du Maire



L'année qui se termine nous a apporté son lot de bonheur, mais aussi de souffrances.

Je souhaite que 2015 soit une année de rassemblement, une année d'harmonie et de pardon.

Castillon a besoin de sérénité afin que chacun s'y épanouisse. Notre pays va mal aux dires des spécialistes, mais nous pouvons et nous devons faire en sorte que notre village franchisse sans trop de mal ce cap d'austérité.

Je compte sur vous pour nous aider dans cette tâche en faisant preuve, par exemple, de plus de civisme.

Chaque fois qu'un bien public est détruit ou détérioré, chaque fois que l'on jette poubelles ou gravats en un lieu non prévu à cet effet, c'est la collectivité toute entière, c'est nous tous qui payons la note.

Aussi, faisons tous ensemble le vœu que 2015 soit l'année du civisme.

Jean-Louis Berne
Maire de Castillon-du-Gard



Sommaire

VIE DE LA COMMUNE

Sommaire et édito du maire	2
L'équipe municipale	3
Les commissions et syndicats	4
Mouvement de personnel	5
Vie scolaire	6
Centre Communal d'Action Sociale	10
Recensement de la Population	12
Elections départementales	14
Travaux en cours et à venir	16
Intempéries	18

VIE INTERCOMMUNALE

La communauté de communes du Pont du Gard ...	20
Le Pays Uzège-Pont du Gard	22

CULTURE

L'exposition sur la première guerre mondiale	23
La Commémoration du 11 novembre	24
Le marché provençal	25
Les dates à retenir	26
Le programme du Pont du Gard	27

ENTRE VOUS ET NOUS

Pour communiquer efficacement	28
-------------------------------------	----

LE CARNET

Etat Civil	29
------------------	----

À VOTRE SERVICE

Les numéros utiles	30
--------------------------	----

LES CASTILLONNAIS ONT DU TALENT

Baptiste Flandin	31
Stéphane Bertrand	31

Journal municipal de la ville de Castillon-du-Gard - Janvier 2015 - Directeur de publication : Jean-Louis Berne.
Édité en 900 exemplaires - Mise en page et création graphique : BFC Marketing - Crédits photos : Mairie de Castillon-du-Gard.

L'équipe municipale



Jean-Louis BERNE
Maire de la Commune



Muriel DHERBECOURT
1^{ère} adjointe



Frédéric FABROL
2^{ème} adjoint



Brigitte PEYRO
3^{ème} adjointe



Thierry DEVILLE
4^{ème} adjoint



Julie TRIDOT
Conseillère municipale



Rémy VENTURI
Conseiller municipal



Mariève SORET
Conseillère municipale



Valentin GOISBAULT
Conseiller municipal



Jessica LEBAIL
Conseillère municipale



Yves DELCROIX
Conseiller municipal



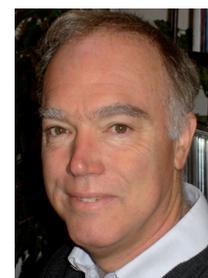
Véronique PROD'HOMME
Conseillère municipale



Christophe NAVATEL
Conseiller municipal



Géraldine VILAR
Conseillère municipale



Joachim VALLESPI
Conseiller municipal

Les commissions et syndicats

Les commissions municipales sont constituées de Monsieur le Maire, Président de droit, d'un adjoint et de conseillers municipaux. Ce sont des commissions d'étude : elles émettent des avis et formulent des propositions, dont certaines feront l'objet de délibérations en conseil municipal.

ÉCOLE-CANTINE-COLLÈGE

Muriel Dherbecourt, Frédéric Fabrol, Jessica Lebail, Géraldine Vilar

FINANCES - BUDGET

Jean-Louis Berne, Véronique Prod'homme, Yves Delcroix, Joachim Vallespi

ENVIRONNEMENT - AGRICULTURE

Thierry Deville, Valentin Goisbault, Rémy Venturi, Christophe Navatel

SOCIAL - AIDE SOCIALE

Brigitte Peyro, Mariève Soret, Véronique Prod'homme, Géraldine Vilar, Frédéric Fabrol, Yves Delcroix

URBANISME - PLU - ÉCONOMIE

Muriel Dherbecourt, Brigitte Peyro, Julie Tridot, Joachim Vallespi

CULTURE - FESTIVITÉS

Frédéric Fabrol, Valentin Goisbault, Yves Delcroix, Jessica Lebail, Christophe Navatel

JURIDIQUE - COMMUNICATION INFORMATIQUE

Muriel Dherbecourt, Rémy Venturi, Jessica Lebail, Géraldine Vilar

VOIRIE - BÂTIMENTS COMMUNAUX :

Frédéric Fabrol, Véronique Prod'homme, Yves Delcroix, Christophe Navatel

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Membres titulaires : Muriel Dherbecourt, Thierry Deville, Géraldine Vilar.
Suppléants : Brigitte Peyro, Frédéric Fabrol, Joachim Vallespi.

Les délégués des syndicats mixtes et intercommunaux

SYNDICAT DE L'YEUSERAIE

Délégués titulaires : Thierry Deville, Valentin Goisbault
Délégué suppléant : Jean-Louis Berne

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADDUCTION D'EAU POTABLE

Délégué titulaire : Jean-Louis Berne
Déléguée suppléante : Julie Tridot

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLÈGE DE REMOULINS

Délégués titulaires : Frédéric Fabrol, Mariève Soret
Déléguée suppléante : Jessica Lebail

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE PROTECTION DES RIVES DU BAS GARDON

Délégués titulaires : Thierry Deville, Valentin Goisbault
Délégué suppléant : Jean-Louis Berne

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE RECALIBRAGE DE LA VALLIGUIERES

Délégués titulaires : Thierry Deville, Valentin Goisbault
Délégué suppléant : Jean-Louis Berne

SYNDICAT MIXTE DES GORGES DU GARDON

Délégués titulaires : Muriel Dherbecourt, Valentin Goisbault
Déléguée suppléante : Géraldine Vilar

SICTOMU

Délégués titulaires : Frédéric Fabrol, Jessica Lebail
Déléguées suppléantes : Mariève Soret, Véronique Prod'homme

SMEG

Délégués titulaires : Jean-Louis Berne, Véronique Prod'homme
Délégués suppléants : Rémy Venturi, Joachim Vallespi

SYNDICAT MIXTE DE LA GESTION DES COURS D'EAUX ET MILIEUX AQUATIQUES

Délégué titulaire : Muriel Dherbecourt
Délégué suppléant : Valentin Goisbault

DÉLÉGUÉS DE L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE COOPÉRATION CULTURELLE DU PONT DU GARD

Délégué titulaire : Jean-Louis Berne
Déléguée suppléante : Brigitte Peyro



Une permanence « ÉLUS » est assurée tous les samedis matin de 10h à 12h en mairie par Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints.

Les élus de la communauté de communes du Pont du Gard sont Monsieur Jean-Louis Berne et Madame Muriel Dherbecourt.

Monsieur Jean-Louis Berne est Vice-président du pôle urbanisme tandis que Madame Muriel Dherbecourt est déléguée communautaire en charge de l'Économie et du Tourisme.

Mouvement de personnel

Mutation d'Evelyne Lloret

Evelyne Lloret a pris de nouvelles fonctions au sein de la commune de Comps. Nous la remercions pour les nombreuses années au service des Castillonnais et lui souhaitons une bonne continuation.

Mylène Puech, nouvelle Secrétaire Générale de la commune

Mylène a pris sa fonction officielle en mairie le vendredi 1^{er} août 2014. Elle remplace Madame Evelyne Lloret.

Mylène est en charge du secrétariat général de la commune ainsi que de la gestion de l'ensemble du personnel communal.

Promue au grade de Rédacteur courant mars 2014, elle travaillait auparavant au sein de la Communauté de Communes Pays d'Uzès.

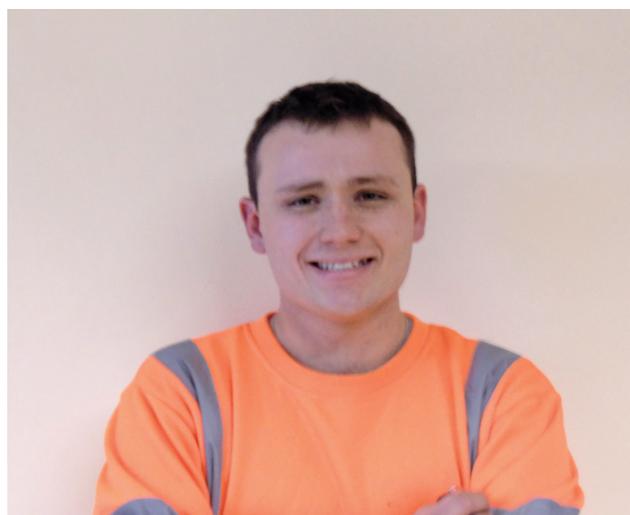
Nous lui souhaitons la bienvenue sur la commune.

Titularisation de Delphine Reynaud

Delphine Reynaud, actuellement en poste à l'accueil de la mairie, sera titularisée dès le 1^{er} janvier 2016. Auparavant, elle devra effectuer une période de stage d'une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2015.



Mylène Puech



Du nouveau au service technique

Clément Mercier, jeune Castillonnais, intégrera le personnel du service technique dès le 1^{er} février 2015 sous forme d'un contrat d'accompagnement à l'emploi (CAE). Clément a déjà travaillé à de nombreuses reprises pour la commune ces derniers mois.

Dans les fonctions qui lui seront attribuées, son BAC Pro « Gestion des Milieux Naturels et de la Faune », sera un atout pour la commune notamment pour la gestion des espaces verts communaux.

Vie scolaire

Présentation de l'équipe enseignante

Nom des enseignants	Classe	Nombre d'élèves par classe
Natacha Guérin	PS/MS	23
Bérénice Clausel NOUVELLE	MS/GS	23
Christel Batifoulrier NOUVELLE	GS/CP	20
Rémi Crochet NOUVEAU	CP/CE1	22
Valérie De Guilhermier NOUVELLE	CE1/CE2	23
Christine Crouzier	CE2/CM1	23
Edouard Giudicelli, Directeur des Ecoles	CM1/CM2	24

Céline Zaphini remplace ponctuellement les enseignants ci-dessus.



École primaire



École maternelle

Castillon-du-Gard a mis en place la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée scolaire 2014-2015.

QU'EST-CE QUI CHANGE ?

Désormais, les petits Castillonnais prennent le chemin de l'école tous les matins du lundi au vendredi ainsi que le lundi, mardi et jeudi après-midi. Le temps de travail en classe est réparti essentiellement sur les matinées, avec 15 minutes de cours en plus, pour une meilleure concentration. La pause méridienne est allongée de 15 minutes en contrepartie afin de permettre une pause plus adéquate pour leur âge. Les cours de l'après-midi sont allégés de 30 minutes.

Cette réforme prévoyait la création de Temps d'Activités Périscolaires organisés et pris en charge par la commune. La municipalité a préféré concentrer ces activités sur une après-midi, soit le vendredi après-midi.

En raison des changements mentionnés ci-dessus, les horaires de la cantine scolaire et de la garderie périscolaire ont été modifiés.

La réforme des rythmes scolaires ne modifie aucunement le volume d'heures/semaine des enfants. Il s'agit juste d'une répartition différente, soit 4,5 jours d'école par semaine au lieu de 4 les années précédentes.

QUELLES SONT LES NOUVEAUTÉS MISES EN PLACE PAR LA COMMUNE SUITE À L'APPLICATION DE CETTE RÉFORME ?

La réforme des rythmes a permis la mise en place de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (A.L.S.H.).

Désormais, la commune propose 3 types d'accueil

La Garderie Périscolaire

Une garderie est assurée par le personnel communal le matin de 7h45 à 8h45 et l'après-midi, de 16h15 à 18h, le lundi, mardi, mercredi* jeudi et vendredi**.

*Le matin uniquement

**uniquement le matin, sauf pour les enfants inscrits aux TAP jusqu'à 18h

Le Centre de Loisirs de 13h30 à 17h30 pendant la période scolaire

Les changements énoncés ci-dessus, ont permis la création d'un centre de loisirs le mercredi après-midi.

L'objectif des élus est de permettre l'accueil des enfants dont les parents travaillent ce jour-là et de leur proposer des activités ludiques, créatives et variées.

La prise en charge des enfants a lieu dès la sortie de la cantine ou directement sur place entre 13h30 et 13h40 pour les enfants extérieurs.

Les Temps d'Activités Périscolaires, le vendredi de 13h30 à 16h30 pendant la période scolaire

La commune a mis en place des TAP, ce jour-là, dans le but de permettre aux enfants qui y assistent de se divertir avec des activités sportives, artistiques et culturelles avant d'entamer leur week-end.

Les TAP proposés aux enfants de l'école maternelle et primaire sont facultatifs mais payants. Ils s'inscrivent dans un Projet Educatif Territorial présenté à l'inspection académique, la DDCC et à la CAF.

Les activités proposées sont entièrement imaginées, réalisées par le personnel communal en partenariat avec diverses associations qui apportent leur aide bénévolement.

La municipalité a souhaité proposer 5 sessions sur la durée d'une période comprise entre 2 vacances scolaires, soit 7 à 8 semaines environ, mais aussi diversifier les activités entre différentes sessions. Lors de chaque session, les enfants sont répartis en trois groupes selon leur âge. Chaque groupe a un thème et fait des activités liées à ce thème.



PREMIÈRE SESSION

Du 5 septembre
au 17 octobre 2014

DEUXIÈME SESSION

Du 7 novembre
au 19 décembre 2014

TROISIÈME SESSION

Du 9 janvier
au 6 février 2015

LES THEMES

	PREMIÈRE SESSION	DEUXIÈME SESSION	TROISIÈME SESSION
PS/MS/GS	Les aventuriers	J'explore ... avec mes 5 sens	Oiseau arc en ciel (atelier Théâtre)
CP/CE1/CE2	Artistes en herbe	Vive le sport	Le cirque en folie
CE2/CM1/CM2	Vive le sport	Rencontres intergénérationnelles	Je crée mon théâtre

QUELS SONT LES MOYENS HUMAINS MIS EN PLACE POUR CETTE RÉFORME ?

Dans le cadre de l'application de la réforme des rythmes scolaires, la municipalité a modifié l'organisation de son personnel communal et confié à **Estelle Relandre**, titulaire d'un « Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire » la direction de l'ensemble des A.L.S.H.

Ainsi, **Estelle Rouchet**, **Danièle Beugnet** et **Joséphine Andréoli**, toutes trois Castillonnaises, ont été recrutées en Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE) pour renforcer l'équipe initiale composée de **Catherine Flammang**, **Céline Valy**, **Dany Calvet**, **Léa Siboul** (stagiaire), **Murielle Garcia**, **Nathalie Durand** et **Sylvie Bedon**.

De plus, **Célia Metteey** a été prise en contrat d'apprentissage pour une durée de 2 ans dans le cadre d'un CAP « Petite Enfance ».

Enfin, **Gaël Diego**, employé au service technique de la commune, titulaire d'un « Brevet d'Etat d'Educateur Sportif du Premier Degré » complète cette équipe le mercredi et vendredi après-midi dans le cadre du centre de loisirs et des TAP.



Célia Metteey



Danièle Beugnet



Estelle Rouchet



Joséphine Andréoli



Léa Siboul

QUEL LIEN Y-A-T-IL ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET L'ÉQUIPE ENSEIGNANTE ?

Afin d'être cohérent dans les activités des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), le planning se fait dans le respect du projet d'école et en lien étroit avec le directeur, les enseignants, le Conseil d'École et l'Amicale des Parents d'Elèves (APE).



Ce que pensent les enseignants de la réforme des rythmes scolaires

Extrait du compte-rendu du Conseil d'École du mardi 18 novembre 2014

« En ce qui concerne les nouveaux rythmes scolaires, il est trop tôt pour donner des conclusions. Les enseignants constatent une fatigue des élèves à partir du jeudi 12 heures. Les emplois du temps ont été aménagés. Certains parents ont noté que la coupure du mercredi manquait et que le cumul de la semaine était difficile. »



Ce que pense le personnel communal de la réforme des rythmes scolaires

« *Les enfants sont parfois tellement fatigués que nous les laissons dormir ou jouer à leur guise, sans contrainte, lors des Temps d'Activités Périscolaires.* »

Ce que pensent les parents des Temps d'Activités Périscolaires

Madame Sandra Lafitte, maman de deux enfants
 « *Très satisfaite par les TAP. Mes enfants sont très contents d'y participer. Les activités sont très ludiques et les encadrants très gentils. Nous sommes très bien informés : le programme est très bien fait et nous rassure sur toutes les activités proposées. Un grand bravo et un grand merci à toute l'équipe.* »

« *A toute l'équipe du Centre de Loisirs et des TAP, nous tenions à vous remercier pour tout le travail mené le mercredi et le vendredi. Nos enfants ont plaisir à participer à ces activités. Nous vous encourageons à continuer sur cette lancée !!*

Les parents d'Axelle et Albin.

PS : Axelle adore regarder le petit livret ! Merci pour ce souvenir. »

Anonyme

« *Domage de payer les Temps d'Activités Périscolaires, certains enfants font la sieste et c'est cher.* »

Monsieur Frédéric Igoulen

« *Evan se régale.* »



Ce que pensent les enfants des Temps d'Activités Périscolaires

Faustine, « *Tout super, clairs, papiers mâchés, j'ai tout aimé* »

Lélia « *Des jours où je m'ennuie* »

Clarisse « *J'ai aimé le hand et surtout le jeu de l'oie* »

Mathis et Raphaël, « *Le handball super., le tennis moyen* »

Albin, « *Le tennis super, le hand bof* »



Centre Communal d'Action Sociale de Castillon-du-Gard

2014 EN QUELQUES CHIFFRES

11 aides sociales allouées
1430,50 €

7 primes naissances versées
140 €

13 adolescents ont participé à la journée canoë du mardi 8 juillet 2014
205 €

9 adolescents ont participé à la journée canoë du lundi 1^{er} septembre 2014
205 €

36 enfants ont accédé au centre de loisirs de Remoulins avec un tarif conventionné entre le 1^{er} janvier et le 31 août 2014 (convention dénoncée à cette date)
4425 €

3 enfants inscrits au centre de loisirs de Sernhac pour la Toussaint

77 personnes ont assisté au repas des Aînés
4601,34 €

25 colis ont été distribués pour la Semaine Bleue
433,80 € (hors maison de retraite)

35 colis de Noël ont été distribués (hors maison de retraite)
603,40 €



ACTIVITÉS JEUNES

Cette année en raison de l'enthousiasme et du succès des précédentes journées canoës, le CCAS a proposé deux sessions canoës. L'une organisée en début d'été, le 8 juillet exactement, pour savourer les premiers jours de vacances et l'autre juste avant la rentrée scolaire, le 1^{er} septembre, pour profiter des derniers instants de liberté avant la reprise sur les bancs des écoles.

Ces deux journées ont été appréciées par notre jeunesse et devraient être renouvelées l'année prochaine.

Les membres du CCAS souhaitent remercier Monsieur Philippe Chapert et son épouse pour le prêt du matériel lors de ces sorties ainsi que le moniteur qui a fait preuve de pédagogie et de professionnalisme.



CENTRE DE LOISIRS

La convention avec le centre de loisirs de Remoulins « Les Copains d'Abord » a été dénoncée au 31 août 2014 par la commune de Remoulins.

La commune de Castillon-du-Gard a signé une nouvelle convention avec la commune de Sernhac afin que les enfants de Castillon-du-Gard, ayant entre 4 et 11 ans, puissent être accueillis durant les vacances scolaires au centre de loisirs de Sernhac/Meynes.

Tarif au 1^{er} décembre 2014 pour les enfants Castillonnais

TARIF JOURNÉE

REVENUS	1 Enfant inscrit	2 Enfants inscrits de la même famille	3 Enfants inscrits de la même famille
0 à 29 524 €	11,00 €	9,00 € par enfant	7,00 € par enfant
29 525 à 45 376 €	11,50 €	9,50 € par enfant	7,50 € par enfant
45 377 à 100 780 €	12,00 €	10,00 € par enfant	8,00 € par enfant
100 781 à 202 638 €	12,50 €	10,50 € par enfant	8,50 € par enfant

TARIF DEMI-JOURNÉE

REVENUS	1 Enfant inscrit	2 Enfants inscrits de la même famille	3 Enfants inscrits de la même famille
0 à 29 524 €	5,00 €	4,00 € par enfant	3,00 € par enfant
29 525 à 45 376 €	5,50 €	4,50 € par enfant	3,50 € par enfant
45 377 à 100 780 €	6,00 €	5,00 € par enfant	4,00 € par enfant
100 781 à 202 638 €	6,50 €	5,50 € par enfant	4,50 € par enfant

LES PETITS BOUTS

Chaque nouveau-né peut bénéficier d'une prime naissance d'un montant de 20 €.

Cette prime est accordée sous condition de recevoir en mairie l'avis de naissance envoyé par la commune de naissance. Les heureux parents recevront une carte de naissance et seront invités à fournir, sous un délai de 6 mois, un RIB (au nom de l'enfant ou des parents) et la copie du livret de famille au secrétariat de mairie pour obtenir le virement sur le compte bancaire.

LES AÎNÉS

Exceptionnellement, le repas des Aînés s'est déroulé mi-septembre au restaurant « Le Vieux Castillon » sous un magnifique soleil en présence de 74 convives et 3 membres du CCAS, dont Monsieur le Maire.

L'ambiance fût festive, notamment avec la présence de l'orchestre « La Belle Epoque », les plats raffinés et les convives heureux.

Cette journée fût marquée par la célébration des 90 printemps de Madame Lucienne Lagrava.

LA SEMAINE BLEUE

La Semaine Bleue s'est déroulée du 13 au 19 octobre 2014. Pour l'occasion, les membres du CCAS ont souhaité offrir aux aînés du village de 80 ans et plus, n'ayant pas participé au repas des aînés et vivant seul, un petit colis sucré. Ce colis composé d'une boîte de gâteaux, d'un pot de miel accompagné de sa cuillère à miel, d'un bouquet de fleurs pour les dames et de deux bouteilles de vin pour les messieurs a été remis en main propre par les membres du CCAS. Cette semaine a pour mission de valoriser les échanges et le partage au sein de la commune.



Les membres du CCAS ont également organisé une après-midi musicale à la maison de retraite le mercredi 22 octobre 2014 pour le plus grand plaisir des résidents et du personnel. Crêpes, gaufres, confitures maison ont été dégustées entre deux pas de danse.



LE COLIS DE NOËL

Cette année les membres du CCAS ont souhaité associer les enfants inscrits aux Temps d'Activités Périscolaires pour la confection d'un cadeau personnalisé à l'attention des aînés de la commune ayant 80 ans et plus et vivant seul. Un atelier de loisirs créatifs a été mis en place pour réaliser de jolies boîtes de mouchoirs en bois personnalisées par vos enfants.

Ces boîtes, accompagnées par des biscuits de Noël réalisés par notre boulanger, d'un ballotin de chocolats et d'oreillettes ont été distribuées par les membres du CCAS entre le 15 et le 21 décembre 2014.

Ces moments d'échanges avec nos aînés sont très agréables. Nous les remercions pour leur accueil chaleureux.



Présentation des nouveaux membres du Centre Communal d'Action Sociale

L'équipe du CCAS a été renouvelée suite aux élections de mars 2014. Désormais, elle compte 13 membres au lieu de 11 initialement.

Le conseil d'administration est composé d'un Président, Monsieur Jean-Louis Berne, Maire de la commune, de 6 membres du conseil municipal et de 6 membres externes.

Les membres internes « Conseil Municipal »

Madame Brigitte Peyro, Vice-Présidente du CCAS, Madame Véronique Prod'homme, Madame Géraldine Vilar, Madame Mariève Soret, Monsieur Frédéric Fabrol et Monsieur Yves Delcroix.

Les membres externes

Madame Bernadette Paume, Madame Joséphine Andréoli, Madame Solange Champagne, Madame Sylvie Dubroeuq, Monsieur Yannick Ode et Monsieur Emmanuel Robert.



Recensement de la population

CETTE ANNÉE, VOUS ALLEZ ÊTRE RECENSÉ(E)

Le recensement se déroulera du 15 janvier 2015 au 14 février 2015.

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. De ces chiffres découle la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. Du nombre d'habitants dépendent également le nombre d'élus au conseil municipal, le mode de scrutin, le nombre de pharmacies...

Le recensement permet aussi de connaître les caractéristiques de la population : âge, profession, moyens de transport, conditions de logement, etc.

Au niveau local, le recensement sert notamment pour ajuster l'action publique aux besoins des populations :

- décider des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.),
- préparer les programmes de rénovation des quartiers,
- déterminer les moyens de transports à développer...

Il aide également les professionnels à mieux connaître leurs marchés et leurs clients, et les associations leur public. Il permet ainsi de mieux répondre aux besoins de la population. C'est pourquoi votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique.

Vous allez recevoir la visite d'un agent recenseur. Il sera muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter. Il est tenu au secret professionnel. Il vous remettra les documents nécessaires pour vous faire recenser, en ligne ou sur papier. Je vous remercie de lui réserver le meilleur accueil.

Vos réponses resteront confidentielles. Elles seront remises à l'INSEE pour établir des statistiques rigoureusement anonymes, conformément aux lois qui protègent votre vie privée.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site www.le-recensement-et-moi.fr. Votre agent recenseur et votre mairie sont également à votre écoute.

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, et en application de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Les réponses sont protégées par le secret statistique et destinées à l'élaboration de statistiques sur la population et les logements.

Visa n° 2015A001EC du Ministre des finances et des comptes publics et du Ministre de l'économie, du redressement productif et du numérique, valable pour les années 2015 à 2019.

En application de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, l'enquête de recensement est placée sous la responsabilité de l'Insee et des communes ou des établissements publics de coopération intercommunale.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée garantit aux personnes enquêtées un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès des directions régionales de l'Insee.

Imprimé n° 40 - Communes de moins de 10 000 habitants

LE RECENSEMENT EN LIGNE

À partir de la collecte 2015, l'ensemble de la population pourra se faire recenser en ligne.

NOUVEAUTÉ

Comment ça marche ?

- 1) L'agent recenseur se présente chez les personnes à recenser, il leur propose de se faire recenser par Internet, et leur remet la notice où se trouvent les informations nécessaires.
- 2) Les personnes à recenser se rendent sur **www.le-recensement-et-moi.fr** et cliquent sur « le recensement en ligne, c'est ici ».
- 3) Elles entrent leur code d'accès et mot de passe, présents sur la notice remise par l'agent recenseur.
- 4) Elles saisissent les informations concernant la localisation de leur logement, qui figurent également sur la notice.
- 5) Elles répondent au questionnaire en étant guidées.
- 6) Une fois le questionnaire terminé, elles l'envoient et reçoivent un accusé de réception à l'adresse courriel qu'elles ont indiquée. L'agent recenseur en est informé par SMS.





Qu'est-ce que ça change ?

Pour les personnes concernées

- Confidentialité toujours respectée : personne n'a accès au questionnaire en ligne hormis l'INSEE
- Gain de temps : pas de second passage de l'agent recenseur, questionnaires remplis en 15 - 20 mn pour une famille de 4 personnes
- Simplification du remplissage, guide dans le questionnaire, accusé de réception par courriel

Pour l'agent recenseur

- Un seul passage pour chaque logement
- Réception d'un SMS deux fois par jour pour le suivi des réponses par Internet
- Moins de papier à gérer (uniquement la notice) et à contrôler (absence de rature, signature, présence de tous les documents ...)

Pour la mairie

- Un seul outil convivial et performant, commun à l'INSEE et aux mairies, pour faciliter le suivi de la collecte en temps réel
- Gestion facilitée : suivi de la collecte par agent recenseur et à tous niveaux géographiques
- Simplification : récupération de la liste des adresses de la collecte précédente, suppression de l'envoi hebdomadaire des indicateurs
- Moins de papier à gérer, moins de questionnaires à contrôler
- Bénéfice d'image pour la mairie : modernité, économie, développement durable, travail de l'agent recenseur facilité ...

Et pour tout le monde

- Moins de papier, plus respectueux de l'environnement
- Moins de manutention à tous les niveaux
- Un recensement moins coûteux cette année.



Castillon-du-Gard sera divisé en 4 districts pour ce recensement. Chaque district aura son propre agent recenseur.

Présentation des agents recenseurs de la commune de Castillon du Gard



Olivier Rivières



Aline Gonin



Joséphine Andréoli



Diego Gaël



Élections départementales

(EX-ÉLECTIONS CANTONALES)

En mars 2015, les électeurs français inscrits sur les listes électorales, éliront les conseillers départementaux lors des élections départementales.

Le 1^{er} tour aura lieu le 22 mars et le 2nd tour, le 29 mars.

Les conseillers départementaux seront élus pour une durée de 6 ans et remplaceront les conseillers généraux élus en 2008 et en 2011.

LES NOUVEAUTÉS

- Le département du Gard, depuis le 1^{er} janvier 2015, compte 23 cantons contre 46 anciennement.

- Notre commune, Castillon-du-Gard, sera désormais regroupée dans le canton de Redessan.

Voir carte ci-contre

- **Ce canton comprend les communes suivantes :**

Argilliers, Bezouze, Cabrières, Castillon-du-Gard, Collias, Domazan, Estézargues, Fournès, Lédenon, Meynes, Montfrin, Pouzilhac, Redessan, Remoulins, Saint-Bonnet-du-Gard, Saint-Gervasy, Saint-Hilaire-d'Ozilhan, Sernhac, Théziers, Valliguières, Vers-Pont-du-Gard.

- Deux conseillers départementaux (ex-conseillers généraux) seront élus dans chaque canton.

- Binôme obligatoire (une femme et un homme) pour le respect de la parité.

- Le binôme sera élu au scrutin binominal majoritaire à 2 tours.

Pour être élu au premier tour, le binôme doit obtenir :

- au moins la majorité absolue des suffrages exprimés (plus de 50%),
- et un nombre de suffrages égal à au moins 25 % des électeurs inscrits.

Si aucun binôme n'est élu dès le premier tour, il est procédé à un second tour. Au second tour, les 2 binômes arrivés en tête peuvent se maintenir ainsi que ceux ayant obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits.

Pour être élu au second tour, le binôme doit obtenir :

- Le plus grand nombre de suffrages



La présentation d'une pièce d'identité avec photographie est obligatoire pour accéder dans le bureau de vote.



ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES

1^{er} TOUR
dimanche 22 mars 2015

2nd TOUR
dimanche 29 mars 2015

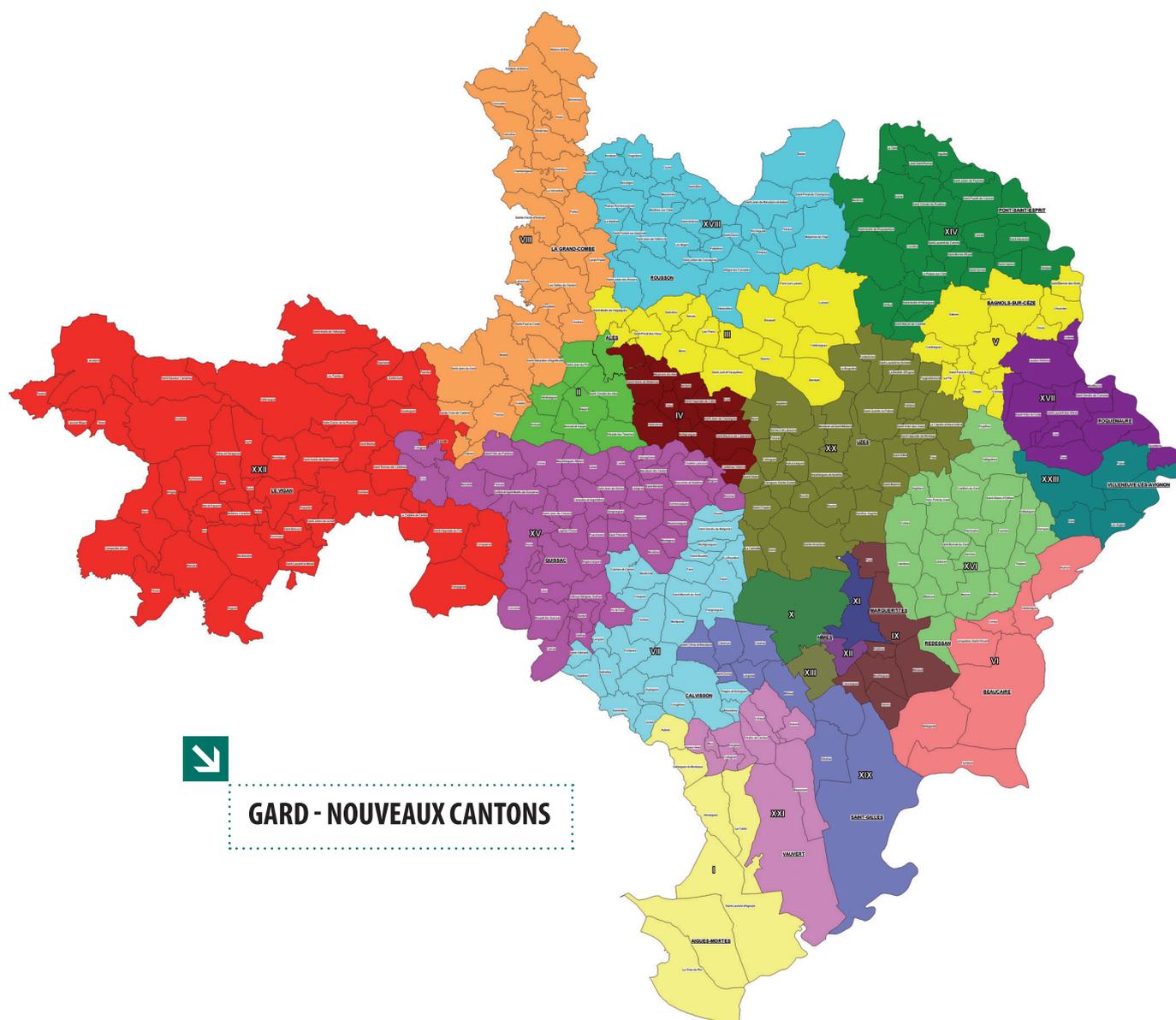


ÉLECTIONS RÉGIONALES

courant décembre 2015
(date non définie à ce jour)

NOUVEAUTÉ

**L'emplacement des panneaux d'affichage pour les élections a changé !!!
Desormais, ils seront consultables place du Château d'Eau.**



GARD - NOUVEAUX CANTONS

Le vote par procuration

Le vote par procuration est un document qui permet à un citoyen de déléguer son vote à un autre électeur, sous certaines conditions. Le citoyen participe donc à un scrutin par l'intermédiaire d'une personne mandatée à cet effet.

Qui peut recourir au vote par procuration et pour quelle raison ?

Tous les électeurs dans l'impossibilité de se déplacer dans leur bureau de vote (en France ou à l'étranger) peuvent y avoir recours et ce, quel que soit le motif de l'absence.

Qui peut être mandataire ?

La personne qui donne procuration (le mandant) nomme, en toute liberté, la personne qui votera à sa place (le mandataire). Le mandataire doit néanmoins être inscrit sur les listes électorales

de la même commune ou en cas de vote depuis l'étranger sur la même liste consulaire (cf. article L 72 du code électoral) et ne pas avoir reçu plus de deux procurations dont une seule établie en France (cf. article L73 du code électoral)

Où faire établir sa procuration ?

La personne qui souhaite faire établir une procuration doit se présenter soit :

- 1/ Au tribunal d'instance du lieu de résidence ou du lieu de travail
- 2/ Au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie du lieu de résidence ou du lieu de travail
- 3/ À l'ambassade ou au consulat de France pour les personnes résidant à l'étranger

Quels sont les documents à fournir ?

Le mandant doit se présenter muni d'une pièce d'identité et devra fournir quelques informations sur le mandataire : nom de famille, nom d'usage, prénom(s), adresse, date et lieu de naissance. Il devra attester sur l'honneur qu'il ne pourra se rendre au bureau de vote le jour du scrutin. La

présence du mandataire n'est pas nécessaire. Le mandant devra aussi déterminer la durée de la procuration : pour l'un ou les deux tours du scrutin. En cas d'incapacité durable, la durée peut être portée à un an maximum.

Si, en principe, la démarche peut être effectuée jusqu'à la veille du scrutin, mieux vaut s'y prendre suffisamment tôt afin que le document puisse être acheminé en mairie dans les délais. La demande est totalement gratuite.

Comment se déroule le vote ?

Le mandataire ne reçoit aucun document : c'est au mandant de l'informer de la procuration établie et du bureau de vote dans lequel celui-ci devra se rendre. Le jour de l'élection, la personne qui a reçu un pouvoir se présente, munie de sa pièce d'identité, au bureau indiqué et vote au nom de celui qu'elle remplace dans les mêmes conditions que les autres électeurs.

Travaux en cours et à venir

Les Croisées

Le chantier du tout-à-l'égout des Croisées nord touche à sa fin. Après avoir obtenu, non sans difficultés, l'autorisation des Réseaux Ferrés de France (RFF) pour passer sous la voie de chemin de fer qui nous a obligé à mettre en place une pompe de relevage, ce chantier est enfin terminé.



Voirie

Le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard (SMEG) ayant décidé de reporter au budget 2015 la subvention demandée de 80 000 € pour l'enfouissement des réseaux du chemin de l'Estel, nous avons décidé d'un commun accord avec le cabinet d'étude Rhône Cévennes Ingénierie (RCI), attributaire du marché d'étude, de reporter les travaux d'autant, afin de réaliser conjointement les travaux d'enfouissement et de la voirie.



Les bâtiments communaux

Le personnel technique est en train de déménager sur le site des Perrières (ex carrière SNET). Le hangar actuel devrait devenir une salle pour les associations et les écoles dans un proche avenir.



Hangar, sis chemin de la Charrette



Hangar, sis les Perrières

Assainissement collectif

Trois autres chantiers liés au tout-à-l'égout seront effectués en 2015 et début 2016 : le chemin de la Cigale, la route d'Uzès et le chemin du Bosquet ainsi que le déplacement du poste de relevage du chemin des Jardins. Ces travaux d'ampleur concluront les obligations de la mairie en matière de raccordement au tout-à-l'égout.



Chemin de la Cigale



Chemin du Bosquet



Route d'Uzès



La municipalité rappelle que le brûlage de végétaux est réglementé, depuis le 31 août 2012, par l'arrêté préfectoral n°2012244-0013 relatif à l'emploi du feu. Le brûlage de végétaux doit être occasionnel. Faisons appel à notre bon sens pour ne pas gêner les voisins.

Usage du feu par le propriétaire	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	15 Juin	Juillet	Août	15/sept.	Octobre	Novembre	Décembre
Brûler des végétaux coupés	Possible (*) sans déclaration		Possible (*) avec déclaration			INTERDIT			Possible (*) sans déclaration			
Brûler des végétaux sur pied	Possible (*) avec déclaration						INTERDIT			Possible (*) avec déclaration		

(*) Sauf si vent supérieur à 20 Km/heure

La Mairie

La cour de la Mairie doit être aménagée afin de créer une salle de réunion et de mariage au rez-de-chaussée, ceci afin d'être en conformité avec la loi handicap du 11 février 2005 et ainsi d'éviter d'avoir à mettre en place un ascenseur pour accéder à l'étage.

Épicerie

Les membres du conseil municipal se sont réunis, le samedi 6 décembre 2014, afin de choisir sur dossier l'éventuel repreneur du bâtiment municipal dédié à l'Épicerie. M. et Mme Rochas ont été retenus. Originaires de Laudun, ils ont investi les locaux le 1^{er} janvier 2015 pour une ouverture programmée le 1^{er} février prochain. Nous leur souhaitons une bonne installation.

En amont, la municipalité a programmé des travaux de restauration du local. Une grande partie des travaux a été réalisée par les employés du service technique tandis que la remise aux normes électriques a été effectuée par la société AMJL.



Réseau EDF et intempéries

Comme vous avez pu le constater, lors d'intempéries sur le département, notre village subit de fréquentes coupures de courant.

En général, le courant est rétabli sous deux heures ; sauf le centre du village où cela peut atteindre vingt-quatre heures.

Ainsi trois grosses coupures ont été à déplorer depuis 2011, du 4 au 6 novembre 2011, du 19 au 20 février 2012 et enfin du 29 au 30 septembre 2014.

Pourquoi ? Le cœur du village est alimenté par un transformateur enterré dans une rue étroite et donc inaccessible tant aux engins qu'aux camions qui font six mètres de long et deux mètres de large.

ERDF est conscient du problème et l'a fait remonter à l'ingénierie d'EDF. Des solutions vont être apportées pour, d'une part dépanner et rétablir le courant rapidement et d'autre part, renforcer la ligne 20 000 volts qui alimente le village.

A noter que la commune a fait tout ce qui était de son domaine pour renforcer notamment les transformateurs qui alimentent les divers quartiers de Castillon-du-Gard (poste Fontaine en 2011, nouveau transformateur à la Croix de Benoit en 2010 et mise en discrétion des réseaux en 2013).

Suite à l'intervention de la mairie, vous trouverez ci-dessous la réponse de Monsieur Lopicque, interlocuteur privilégié d'ERDF pour la commune.

« Le réseau principal moyenne tension (20 000 V) qui alimente votre commune est issu du poste haute tension d'Uzès avec une structure qui était principalement aérienne avec un schéma de distribution sans possibilité de secours en cas d'incident.

Depuis 2009, ERDF a entrepris de moderniser ce réseau qui alimente Castillon-du-Gard en plusieurs étapes, compte tenu de l'ampleur du chantier.

Aujourd'hui les travaux sont arrivés jusqu'à Vers-Pont-du-Gard pour un investissement de 2,7 millions d'euros qui ont déjà permis l'effacement de 13 km de réseau aérien et la création de 25 km de réseau souterrain.

En 2015 dans la continuité de ces premiers travaux, nous lançons l'étude de réalisation qui concerne proprement Castillon-du-Gard et son schéma de distribution.

Sous réserve que l'étude et les solutions d'acheminement des réseaux obtiennent les autorisations nécessaires, la quasi-totalité de la population de la commune sera alimentée par un réseau souterrain, avec une structure moderne et sécurisée à l'horizon 2016-2017.

La difficulté pour mener à terme ce projet mais aussi en cas d'incident aujourd'hui, réside dans la géographie et la configuration du centre village : manque d'espace ou d'accessibilité pour mettre en place les moyens de secours d'alimentation.

Mais nous sommes confiants malgré ces difficultés pour aboutir au schéma définitif.

Nous vous remercions pour votre compréhension et nous pouvons vous garantir que les agents ERDF font tout leur possible pour assurer à votre beau village, la continuité de fourniture d'énergie qu'il mérite, et dans les meilleures conditions de sécurité. »



Bien évidemment la municipalité, consciente de tous les désagréments supportés par les administrés lors de ces coupures, suivra de très près ce dossier. Nous vous tiendrons informés de l'avancement.

Intempéries

SIGNIFICATION DES VIGILANCES MÉTÉOROLOGIQUES

La Vigilance météorologique est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux en métropole. Elle vise à attirer l'attention de tous sur les dangers potentiels d'une situation météorologique et à faire connaître les précautions pour se protéger.

La Vigilance météorologique est composée d'une carte de la France métropolitaine actualisée au moins deux fois par jour à 6h et 16h. Elle signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures.

Chaque département est coloré en **vert, jaune, orange ou rouge**, selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire.

Une vigilance absolue s'impose ; des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus ; tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Soyez très vigilant ; des phénomènes dangereux sont prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Soyez attentifs ; si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou à proximité d'un rivage ou d'un cours d'eau ; des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux (ex. mistral, orage d'été, montée des eaux, fortes vagues submergeant le littoral) sont en effet prévus ; tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Pas de vigilance particulière.

En cas de phénomène dangereux de forte intensité, la zone concernée apparaît en orange.

En cas de phénomène très dangereux d'intensité exceptionnelle, la zone concernée apparaît cette fois en rouge.

	Vent violent
	Orages
	Pluie-inondation
	Inondation
	Vagues-submersion
	Grand froid
	Canicule
	Avalanche
	Neige-verglas

En vigilance orange ou rouge, un pictogramme précise sur la carte le type de phénomène prévu : vent violent, vagues-submersion, pluie-inondation, inondation, orages, neige/verglas, avalanches, canicule, grand froid.

En vigilance orange ou rouge, la carte est accompagnée de bulletins de vigilance, actualisés aussi souvent que nécessaire. Ils précisent l'évolution du phénomène, sa trajectoire, son intensité et sa fin, ainsi que les conséquences possibles de ce phénomène et les conseils de comportement définis par les pouvoirs publics.

La carte et les bulletins de vigilance sont consultables en permanence sur meteofrance.com.

En situation orange ou rouge, les services téléphoniques de Météo-France reprennent l'information. Les médias reçoivent également ces éléments et peuvent communiquer une information spéciale en cas de danger.

En cas d'intempéries

LES INDISPENSABLES

- Une lampe de poche
- Des bougies
- Une boîte d'allumettes
- Des packs d'eau
- Un réchaud avec une cartouche adaptée pleine
- Une radio à piles
- Des piles neuves
- Un groupe électrogène (si possible)

OÙ TROUVER LES INFORMATIONS

- Sur le site de météo France : www.meteofrance.com
- Sur le site Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr
- Sur le site de la Préfecture du Gard : www.gard.gouv.fr
- En mairie : portable mairie pour réception de SMS : **06 21 30 19 83**
- Page Facebook : Commune Castillon-du-Gard
- En écoutant la radio : France Bleu Gard Lozère
- Sur les panneaux d'affichage de la mairie, des écoles et des abris-bus
- Sur le panneau lumineux (sauf panne courant)

MOYENS DE CONTACTER LES CASTILLONNAIS EN CAS D'ÉVÈNEMENTS EXCEPTIONNELS

Suite à la demande de vos coordonnées pour vous prévenir en cas d'évènements exceptionnels (alertes météorologiques, coupure générale d'eau ou d'électricité, etc.), une méthode efficace est en cours d'élaboration pour vous prévenir le plus rapidement possible (sms, courriel, etc.).

N'oubliez pas de retourner le formulaire avec vos coordonnées.



A prévoir pour cet hiver, le déneigement

La municipalité recommande à l'ensemble des administrés de déneiger devant chez eux en cas de chutes de neige pour permettre le passage des piétons. Que vous soyez propriétaire ou locataire, nous vous invitons à racler et balayer la partie de trottoir ou de la chaussée au droit de votre propriété et de jeter du sable ou du sel afin d'éviter la formation de verglas. Ce geste citoyen aiderait considérablement le travail des employés du service technique qui en période de neige sont souvent surchargés par l'ampleur de la tâche et dont la priorité est d'assurer l'accès des bâtiments communaux (écoles, mairie, la poste etc.) et le déneigement des axes principaux.



NOTRE COMMUNE, CASTILLON-DU-GARD, EST CONCERNÉE FRÉQUEMMENT POUR DES ALERTES

	CONSÉQUENCES POSSIBLES	CONSEILS DE COMPORTEMENTS
 <p>ORAGES Vigilance orange</p>	<p>Violents orages susceptibles de provoquer localement des dégâts importants. Des dégâts importants sont localement à craindre sur l'habitat léger et les installations provisoires. Des inondations de caves et points bas peuvent se produire très rapidement. Quelques départs de feux peuvent être enregistrés en forêt suite à des impacts de foudre non accompagnés de précipitations.</p>	<p>A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent. Ne vous abritez pas sous les arbres. Évitez les promenades en forêts et les sorties en montagne. Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques. Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.</p>
 <p>PLUIE-INONDATION Vigilance orange</p>	<p>De fortes précipitations susceptibles d'affecter les activités humaines sont attendues. Des inondations importantes sont possibles dans les zones habituellement inondables, sur l'ensemble des bassins hydrologiques des départements concernés. Des cumuls importants de précipitation sur de courtes durées, peuvent, localement, provoquer des crues inhabituelles de ruisseaux et fossés. Risque de débordement des réseaux d'assainissement. Les conditions de circulation routière peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau secondaire et quelques perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires en dehors du réseau « grandes lignes ». Des coupures d'électricité peuvent se produire.</p>	<p>Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place. Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée. Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux.</p>
 <p>INONDATION Vigilance orange</p>	<p>Des inondations importantes sont possibles. Les conditions de circulation peuvent être rendues difficiles sur l'ensemble du réseau et des perturbations peuvent affecter les transports ferroviaires. Des coupures d'électricité peuvent se produire. Les digues peuvent être fragilisées ou submergées.</p>	<p>Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place. Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux. Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.</p>
 <p>VENT VIOLENT Vigilance orange</p>	<p>Des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes. Les toitures et les cheminées peuvent être endommagées. Des branches d'arbre risquent de se rompre. Les véhicules peuvent être déportés. La circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière. Quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone.</p>	<p>Limitez vos déplacements. Limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier si vous conduisez un véhicule ou attelage sensible aux effets du vent. Ne vous promenez pas en forêt et sur le littoral. En ville, soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers. N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol. Rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés. Installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.</p>

La Communauté de Communes du Pont du Gard

PROJET DE MAISON DE SERVICES PUBLICS À REMOULINS

L'autorisation de la signature d'un compromis de vente a été votée en conseil communautaire pour l'acquisition par la Communauté de Communes (CC) d'un bâtiment situé près de la Mairie de Remoulins.

Ce projet s'élève à un coût d'achat + travaux de : 1,7 million d'euros. Des subventions sont attendues de l'État, la Région, du Conseil Général de même qu'une participation de la commune de Remoulins.

Il sera loué à diverses administrations telles que la trésorerie, l'antenne de l'académie, le CMS (centre médico-social). Les loyers escomptés devraient quasiment équilibrer l'emprunt que devra contracter la CC. En outre des salles seront disponibles pour des réunions et un bureau sera prévu pour le relais emploi.

Afin de faciliter le stationnement, la mairie de Remoulins envisage de céder sous certaines conditions une partie du jardin public face à la mairie qui jouxte le projet.

Le déménagement de ces administrations pourrait débloquer le projet de reconstruction du collège de Remoulins.

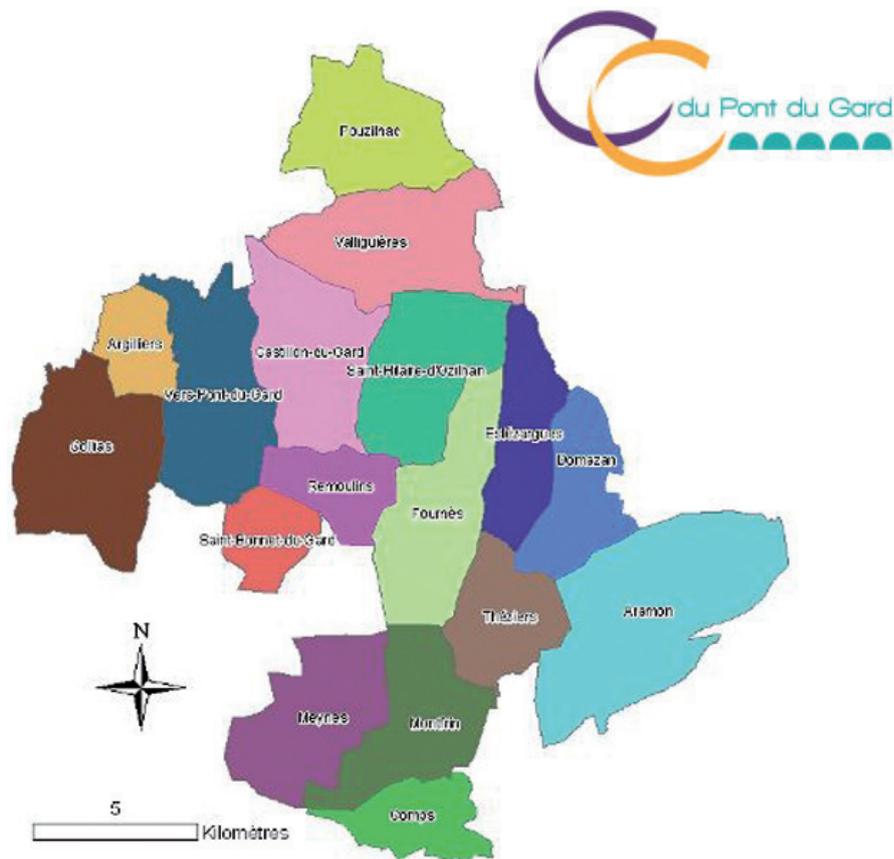


SCHÉMA DE MUTUALISATION

Le principe est de mettre en commun des moyens, des services pour une optimisation des coûts, du service rendu. Cette mutualisation peut également s'imposer suite à des délégations de nouvelles compétences, par exemple l'urbanisme liée à la disparition des services de l'Etat (DDTM) pour l'instruction des permis de construire. Chaque commune reste libre d'adhérer ou non à ce schéma de mutualisation.

Des ateliers ont été mis en place, ils se déclinent ainsi :

- urbanisme
- achats
- sécurité
- réseaux secs
- thématique libre
- ressources humaines.

Y participent les élus ainsi que les secrétaires de mairie ou DGS

L'OFFICE DE TOURISME DEVIENT UN EPIC (ÉTABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL).

Les statuts de la Communauté de Communes intègrent la politique touristique. C'est ainsi que l'Office de Tourisme est devenu un EPIC. Ce changement a été fait en concertation avec les représentants de l'Office de Tourisme. Le Comité de Direction est composé de 8 élus et de 7 membres représentant les professionnels du tourisme, à savoir les hôteliers, les hôteliers de plein air, les loueurs de meublés, chambres d'hôtes et gîtes classés, les restaurateurs, commerçants et artisans, les agriculteurs, les prestataires de sports et de loisirs, les représentants pour le patrimoine et la culture.

Cet EPIC œuvrera à la mise en place d'une politique dynamique et efficace du tourisme. La communauté de communes apportera quant à elle les moyens pour sa mise en œuvre (halte fluviale, voie verte, schéma de randonnée, labellisation etc.).



EPIC

Président : Monsieur Petit (élu)
 Vice-Président : Monsieur Pallier (halte fluvial, socio-professionnel)
 Membre du comité de direction : Madame Dherbecourt

FISAC - Fond d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce

Le FISAC, un outil pour le développement du commerce et de l'artisanat.

Consciente de l'importance du commerce et de l'artisanat pour la qualité de vie, l'animation des centres villes et villages et la bonne desserte des habitants, la Communauté de Communes du Pont du Gard a décidé d'engager une démarche de soutien aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité et d'initier un programme FISAC sur son territoire.

Le FISAC est un outil créé pour :

- Impulser et soutenir des projets de modernisation
- Renforcer l'attractivité du commerce et de l'artisanat local
- Participer à la professionnalisation des acteurs
- Encourager une dynamique d'ensemble pour créer une identité propre à cette offre commerciale et artisanale de proximité, soumise à la concurrence forte des grands pôles d'activités nîmois et avignonnais.

Ce programme comprend :

- **Des actions collectives** : animation, réunions d'information, communication et promotion des entreprises locales de proximité.
- **Des aides directes** : artisans et commerçants, grâce au FISAC vous pouvez bénéficier d'aides financières directes pour soutenir vos projets de modernisation, de rénovation et d'acquisition de matériel. Vos investissements devront être réfléchis dans un cadre global de valorisation de votre activité et de votre établissement.

Exemples de projets financés :

Rénovation de vitrine (si respect de la charte des devantures commerciales) ; réaménagement du local ; acquisition d'équipements professionnels (diviseuse, chambre froide, caisse, banque d'accueil...), d'équipements destinés à sécuriser le local ou à le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite...



Pour plus de renseignements, (qui peut bénéficier du dispositif, quels types de travaux, comment monter l'opération, etc...)

Contactez Claude DELORME,
Animatrice FISAC à la communauté de communes, au 04 66 37 67 78 ou par courriel à c.delorme@cc-pontdugard.fr

Où adresser vous en mairie :
Muriel Dherbecourt,
membre de la commission économie à la communauté de communes

Pays Uzège-Pont du Gard

Le Pays Uzège-Pont du Gard est un lieu d'actions collectives, structuré sous forme associative, présidé depuis janvier 2013 par Edouard Petit.

Il fédère 48 communes, 2 intercommunalités (communauté de communes du Pont du Gard et communauté de communes Pays d'Uzès), des socio-professionnels, des entreprises, des associations autour d'un projet commun, défini dans une charte de développement.

Les 4 objectifs de la charte :

- assurer l'équilibre économique du territoire
- conserver un territoire accessible à tous
- dynamiser une vie locale de proximité
- garantir la qualité du cadre de vie

Le Pays n'a pas vocation à gérer mais à coordonner des actions de développement local. Il permet d'organiser une dynamique de concertation et de développement de projets avec des élus et des acteurs locaux des secteurs privés, publics et associatifs pour mener des actions collectives et structurantes sur le territoire.

Le Pays est un territoire de projets ...

... **touristiques**, avec le schéma local de la randonnée, les 10 éditions d'« Avril en balade », ou bien encore l'inventaire du petit patrimoine... pour ne citer qu'eux ! Et de nouvelles pistes pour 2015-2017 : nature & environnement, art de vivre, patrimoine & culture.

... **économiques**, on retiendra notamment la dynamique du club des entrepreneurs, qui rassemble aujourd'hui plus de 100 chefs d'entreprises et développe les échanges d'expériences et réseaux d'affaires locaux...

... **européens**, dans le cadre de la nouvelle politique européenne 2014-2020, l'appel à projet LEADER a été lancé en juillet dernier. Ce dernier soutient des projets ayant un caractère « pilote et innovant » à destination des zones rurales inscrites dans un projet de territoire cohérent. Le Pays travaille en partenariat et en concertation avec les acteurs du territoire, les élus et les techniciens pour déposer une candidature en février 2015.



Le Pays porte aussi des études pour une meilleure prise en compte des enjeux et projets du territoire. La dernière en date définit les grandes orientations en matière de desserte en très haut débit (court, moyen et plus long terme).

Retrouvez l'ensemble de ces informations sur le site internet du Pays, et pour suivre les dernières actualités inscrivez-vous à notre newsletter ! Sans oublier notre calendrier des manifestations diffusé tous les trimestres dans les mairies, commerces et offices de tourisme.



Pays Uzège-Pont du Gard

2 rue Joseph Lacroix, 30700 Uzès

www.pays-uzège-pontdugard.fr

Tél. 04 66 22 05 07

contact@pays-uzège-pontdugard.fr

Exposition sur la première guerre mondiale

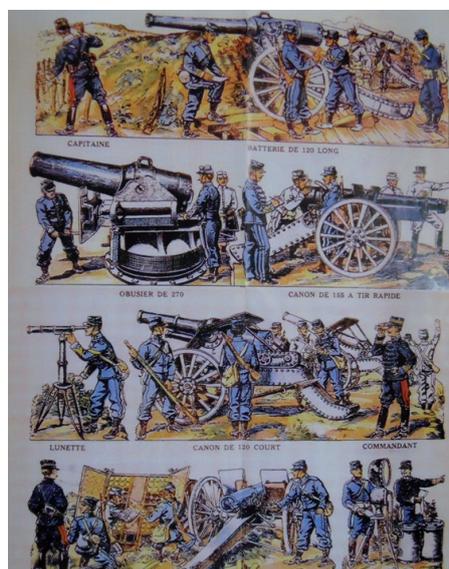
A l'occasion de la commémoration de l'Armistice du 11 novembre, la municipalité et les Anciens Combattants réunis sous la direction de Madame Muriel Dherbecourt, représentant Monsieur Jean-Louis Berne, Maire, ont créé début juillet 2014, un comité chargé d'organiser des manifestations spéciales concernant cet évènement. Vous n'êtes pas sans savoir que 2014 marquait le début des célébrations du Centenaire de la Première Guerre Mondiale.

Le comité comprenait : Monsieur Maurice Ode, Président de l'association des Anciens Combattants, Monsieur Patrice Ode, Monsieur Lucien Ode, Madame Maryse Pascal, Madame Anne-Marie Peloux, Monsieur Roland Duval et Monsieur Jean Miclot.

Ces deux derniers furent chargés de rassembler et de présenter le maximum de documents relatifs à ce conflit et ils y réussirent pleinement. Les autres reçurent pour mission de présenter les soldats décédés au champ d'honneur inscrits sur le Monument aux Morts de notre commune et d'y ajouter les écrits et photos de l'époque.

Le résultat dépasse toutes les espérances. Trois mois de recherches furent employés à ce travail exceptionnel qui se concrétisa par environ 300 photos et textes exposés sur une trentaine de panneaux à la Maison des Remparts.

Il faut souligner l'importance de l'implication de Monsieur le Directeur des écoles, des enseignants, du personnel communal et surtout des enfants qui ont su tirer profit de ces manifestations tout en participant par différents moyens à la réussite de cet évènement ; fleurs et œillets réalisés par les enfants, présence de ces derniers au Monument aux Morts et à l'exposition.



Les enfants ont rendu plus vivante cette journée tout en enrichissant leurs connaissances sur cette guerre.

Plus de 600 visiteurs voguèrent entre les panneaux et beaucoup d'entre eux ont exprimé leur satisfaction sur un cahier conservé en mairie. Pendant 9 jours, ce fût un défilé permanent à la grande satisfaction des organisateurs.

La municipalité souhaite remercier l'ensemble des personnes qui ont contribué à la réalisation de cette magnifique exposition et féliciter le comité pour ce retour mémoriel sur toute la durée du conflit, jusqu'à l'Armistice et l'hommage rendu aux soldats Castillonnais tombés pour la France.



Commémoration du 11 novembre



La journée du 11 novembre peut être qualifiée d'exceptionnelle !! Au Monument aux Morts, la présence d'un détachement de marins en armes, invité par Monsieur le Maire, a rendu les honneurs rehaussant si besoin était cette belle cérémonie qui n'avait jamais connue pareille affluence.

Un clairon professionnel sonna aux quatre points cardinaux le « Cessez le Feu », tel qu'il avait été joué par le Caporal Sellier en 1918.

N'oublions pas les jeunes enfants qui ont lu, un peu intimidés, les différents textes.

Maëlis et Méline Ode ont lu le message des Anciens Combattants ; Emeline Dufois et Mathis Araujo ont fait l'Appel des Morts et enfin Benjamin Piquemal a lu le message du Président de l'association des Anciens Combattants absent ce jour-là pour raisons médicales*.

Aucune fausse note n'est à déplorer dans cette manifestation et ce 11 novembre, fêté très dignement et très convivialement, restera dans la plupart des mémoires castillonnaises.

Une retentissante « Marseillaise » chantée par les enfants des écoles et une « Madelon » interprétée par Yvonne clôturèrent agréablement cette cérémonie.

**Nous lui souhaitons un prompt rétablissement.*



Le marché provençal

La municipalité a créé courant juin 2014 un marché provençal hebdomadaire expérimental sur la commune.

Ce marché a lieu tous les mardis de 8h à 13h sur la place du 8 Mai 1945.

Le souhait de la commune est de proposer un service nouveau et convivial à l'ensemble des Castellonnais ainsi qu'aux touristes. En effet, la présence d'un marché sur le village apporte un dynamisme considérable, c'est un lieu de rencontres et d'échanges apprécié par tous.

Cette expérience est un véritable succès. À ce titre, la commune souhaite la prolonger et surtout l'officialiser. Une convention sera mise en place dès le 1^{er} janvier 2015 avec les différents marchands.



Désormais, vous pourrez flâner, tous les mardis, entre les étals des divers commerçants. Ce marché est le complément idéal de nos commerçants locaux.



Les dates à retenir

Vendredi 9 janvier 2015

Vœux du Maire à la population dès 19h à la Maison Familiale et Rurale de Castillon du Gard. Les vœux seront suivis d'un apéritif.

Jeudi 22 janvier 2015

Les nouveaux Castillonnais de l'année 2014 seront conviés à 19h à la Maison des Remparts pour la traditionnelle Galette des Rois.

Du jeudi 15 janvier au vendredi 14 février 2015

Campagne de Recensement de la Population Castillonnaise

Dimanche 22 février 2015

Loto de la chasse « Les Amis de la Saint Hubert Castillonnaise » à la Maison des Remparts et à la Chapelle Romane

Dimanche 22 mars 2015

1^{er} tour des élections départementales
Salle de vote située au sein de la mairie. Les électeurs devront obligatoirement présenter une pièce d'identité pour accéder au bureau de vote.

Dimanche 29 mars 2015

2nd tour des élections départementales
Salle de vote située au sein de la mairie. Les électeurs devront obligatoirement présenter une pièce d'identité pour accéder au bureau de vote.

INFORMATIONS PAROISSE CATHOLIQUE



Depuis septembre 2014, l'Abbé Jacques Couteau du diocèse de Nîmes a été nommé administrateur du district paroissial de Vers-Pont-du-Gard.

Il assure la fonction de curé au sein du district paroissial catholique de Vers-Pont-du-Gard, Argilliers, Castillon-du-Gard, Pouzilhac et Valliguières.

Entré dans les ordres il y a quarante-quatre ans, le Père Couteau a commencé sa vocation de prêtre sur la commune de La Grand'Combe, avant d'être nommé sur le district d'Alès, onze ans plus tard.

Ces fonctions lui ont permis de devenir, en 1976, Vicaire Général de Nîmes pendant onze années.

En 1998, il fût nommé curé sur la commune de Bagnols-sur-Cèze où il resta quatre ans avant d'être appelé au Sanctuaire de Notre-Dame de Grâce à Rochefort-du-Gard.

Sur note commune, la messe a lieu :

- Le deuxième dimanche de chaque mois à 10h30
- Le troisième samedi de chaque mois à 18h
- Tous les mardis (sauf un mardi où la messe a lieu à la maison de retraite) à 9h

Paroisse Catholique - 1 Place du Presbytère - 30210 Vers-Pont-du-Gard - Tél. 04 66 22 87 79

Logement de fonction - 10 rue des Ecoles - 30210 Vers-Pont-du-Gard - Tél : 04 66 57 94 78



LE COMITÉ DES FÊTES

Changement de bureau au sein du comité des fêtes de Castillon-du-Gard. **Florent Rodenas est le nouveau président de l'association.** A l'occasion, le comité des fêtes organise un loto le dimanche 25 janvier 2015.

Tous les dons de lots sont les bienvenus, n'hésitez pas à les contacter par courriel : florentrodenas@gmail.com

Constitution du bureau :

Président : Florent Rodenas - Secrétaire : Charlotte Ferreira - Trésorier : Roberto Raymond



Le programme du Pont du Gard

PROGRAMMATION 30^{ème} ANNIVERSAIRE

2015 : Anniversaire des 30 ans de classement du Pont du Gard à l'UNESCO.
Une programmation fédératrice autour des valeurs du patrimoine mondial.

Cette année, le Pont du Gard fête les 30 ans d'une inscription qui a donné au site sa dimension internationale et un sens déterminant à ses actions. C'est en effet en décembre 1985 que le monument a accédé au statut de bien Patrimoine Mondial de l'UNESCO, renforçant ainsi sa stature internationale. Une étape fondatrice pour la redécouverte des recherches sur l'aqueduc et la mise en route du projet de protection du site du Pont du Gard.

Le Patrimoine Mondial est une démarche noble qui émane de l'ONU autour de la notion de paix, et de l'UNESCO avec l'adoption en 1972 du traité intitulé « convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel ».

Pour marquer cette année particulière où le Patrimoine Mondial, ses valeurs, ses symboles, seront dans la lumière, l'Etablissement public a souhaité proposer un programme en lien avec ces thèmes universels et associer les communes du territoire à cet ambitieux projet.

Les trois grands axes de la programmation en 2015 sont :

- **Des rendez-vous thématiques avec le Patrimoine Mondial** : « Garrigue en Fête », « Les Féeries du Pont » ... **ou amplifiés** : Festival « Lives au Pont » ...

- **Des événements exceptionnels liés aux 30 ans de patrimoine mondial** : un événement de lancement, des rendez-vous mensuels sur le Patrimoine Mondial, des expositions temporaires, un concours scolaire, ...

- **Des projets de territoire autour de cet anniversaire emblématique.**

Des spectacles, des créations artistiques ont également été imaginés par des acteurs installés sur le territoire Uzège-Pont du Gard, associant les communes à cette année de célébration, à ce moment de fierté pour les habitants du département du Gard.

30 ans cela se fête, de la plus belle des manières !

L'année 2015 est placée sous le parrainage du Ministère de la Culture et de l'UNESCO.

LES GRANDS RENDEZ-VOUS 2015

Le Pont du Gard illumine 2015 à travers une programmation culturelle exceptionnelle !

« LA NUIT DES LUCIOLES » - LANCEMENT 30 ANS 8 - 9 ou 10 janvier

La Compagnie Carabosse transforme le lieu et crée pour tous les publics de 1 à 99 ans une ambiance tout en poésie et en magie. Places offertes (dans la limite des places disponibles) à retirer dans différents points de diffusion dans le Gard.

« GARRIGUE EN FÊTE », LA FÊTE DE LA NATURE Week-end de Pâques - 5 et 6 avril

Le Pont du Gard dédie son immense domaine enchanteur de garrigues pour le plus grand plaisir des petits et des grands avec une programmation exceptionnelle pour le 30^{ème} anniversaire.

« CIRQUE AU PONT » - 30 avril - 1^{er} et 2 mai

Entre théâtre et illusion, l'ambiance créée par les artistes de la Cie Kaiopoli est à la « New Keaton ».

Production Verrerie d'Alès PNCLR et co-organisation ATP d'Uzès et de l'Uzège et le Pont du Gard.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'ASSOCIATION DES BIENS FRANÇAIS INSCRITS AU PATRIMOINE MONDIAL - Du 4 au 5 juin 2015

Les 39 biens Français inscrits au Patrimoine Mondial se réuniront au Pont du Gard. Nîmes et Uzès seront associés à l'évènement inscrit dans le 30^{ème} anniversaire de l'aqueduc.

LES FÉRIES DU PONT SPÉCIAL ANNIVERSAIRE - 5 - 6 - 12 et 13 juin

La création 2015 des Féeries signée par le Groupe F rendra un bel hommage au Patrimoine Mondial.

FESTIVAL « LIVES AU PONT » #5 - 9 et 10 juillet

5^{ème} édition de ce festival de musiques actuelles, qui attire au pied du colosse de pierre de grands artistes de la planète et plus de 30 000 personnes.

« RENDEZ-VOUS À LA RIVIÈRE » - « LA NUIT À LA BELLE ÉTOILE » - « LES GUINGUETTES » - Juillet et août

Grâce aux « Rendez-vous à la rivière », aux « Guinguettes », la Mise en lumière et « les Nuits à la Belle Étoile », le site prend pendant l'été, de jour comme de nuit, des airs de fête et participe au bonheur des vacances.

LES JOURNÉES DU PATRIMOINE - Samedi 19 et dimanche 20 septembre

Ouverture au public des portes des espaces de découvertes et de la canalisation antique pour un regard particulier sur le patrimoine.

ÉVÈNEMENTS AVEC LE TERRITOIRE

Le territoire participe à la programmation 2015. Des événements labellisés Pont du Gard - 30^{ème} Anniversaire seront présentés dès le début de l'année.

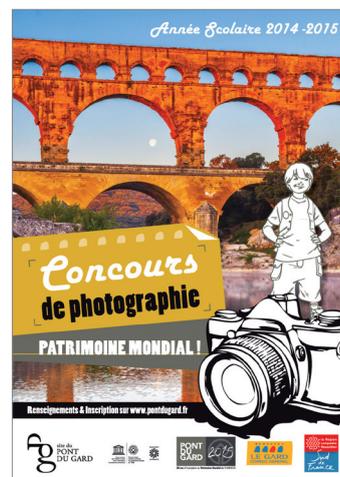
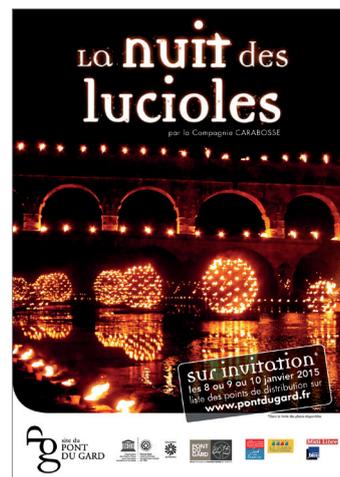
EXPOSITION « VESTIGES » DE JOSEF KOUDELKA - Du 3 Juillet 31 octobre

« Le vestige comme lien entre le passé, le présent et l'avenir des civilisations »

Un regard sur le patrimoine et les valeurs d'humanisme, d'universalisme porté par un grand artiste photographe de notre temps.

LES RENDEZ-VOUS DU PATRIMOINE MONDIAL

Tout au long de l'année, seront proposées des rencontres thématiques mensuelles sur les thèmes et « les valeurs du Patrimoine Mondial ».



Pour communiquer efficacement

A ce jour le site internet de la commune est obsolète (mise à jour impossible, manque d'interactivité, etc.).

Afin d'améliorer la communication, la municipalité a décidé de lancer une consultation pour créer un site moderne, dynamique, lisible, répondant aux exigences des nouvelles technologies et des administrés.

Un cahier des charges a été élaboré, nous devrions faire aboutir le projet courant du 1^{er} semestre 2015. Nous vous informerons immédiatement de sa mise en ligne. Ainsi vous connaîtrez en temps réel tous les événements du village et de l'intercommunalité, les informations utiles, etc.

Ce site sera interactif, les Castillonnais pourront donc s'exprimer dans une rubrique qui leur sera réservée.

En attendant, vous pouvez consulter les informations communales sur la page Facebook* : « Commune Castillon du Gard ».

Nous vous invitons à cliquer sur « j'aime » afin de profiter de l'actualisation de cette page sur votre mur.**

De plus, nous vous rappelons que la plupart des informations communales sont visibles sur les panneaux d'affichage devant la mairie, sur le panneau d'information lumineux situé Chemin Neuf, sur les panneaux d'affichage aux arrêts des bus (Mas de Raffin, Berrette et MFR).



**La Page Facebook permet aux entreprises, aux organisations et aux marques de partager leur actualité et de communiquer avec les usagers. Facebook est un réseau social en ligne qui permet à ses utilisateurs de publier du contenu et d'échanger des messages.*

***Le mur est une sorte de panneau d'affichage sur lequel vous et vos amis virtuels peuvent poster des messages.*



État civil



NAISSANCES HORS COMMUNE

MIRAMANT WAGNER Alana, Morgane Justine - 30/01/14
 DIOCHON Lola, Laure Nathalie - 26/02/14
 JOB Sacha, Henri, Jacky - 12/06/14
 HUGUES Kiliann - 26/06/14
 LY Evey, May-My, Patricia - 23/07/14
 LEMPREUR Samuel, Luc, Benoit, Patrick - 07/08/14
 GORECKI Mathys, Richard, Enrique, Guy - 19/09/14
 RYCKEBUSCH Raphaël, Valentin - 02/10/14
 DUCROT Alexandre, Mehva - 07/11/14
 ZIANI Najim - 16/11/14
 ANDREWS Maximus, Olivier, Patrick, Castillon - 21/11/14

RECONNAISSANCES AVANT NAISSANCE

JOB Eric, Jean Jacky AMIEL & Magali, Marie-Line - 09/05/14
 RYCKEBUSCH Sébastien, Lucien Adrien & MARÉCHAL Virginie, Céline - 26/08/14
 PAIVA Thomas, Jonathan & POOLEY Nina - 21/11/14

MARIAGES

12/07/14

BOISSIN Béatrice, Michèle
 ARELLANO Laurent, Daniel

09/08/14

FONTANIER Gisèle, Lucienne
 LEPAGE Jean-Philippe, Marcel

09/08/14

NARMINIO Élixa, Marie, Lou
 GIELEN Marc, Christian

23/08/14

MULLER Nicole
 ANDREOLI William, Alain

06/12/14

DELACHASSE Jessyca, Monique, Odette
 GILLET Sébastien, Norbert



DÉCÈS



BENANI Khédidja épouse BENNANI - 26/02/14
 KOCHEM Patrice, Emile Jean - 09/05/14
 DURA-FUSTER Raymonde, Laurence
 épouse BENELLI - 04/07/14
 BENELLI Palmiro - 14/07/14
 DURAND Lucienne, Germaine
 épouse REUTER - 31/07/14
 CHAMBON Suzanne, Gabrielle Félicie
 veuve PERNIN - 28/08/14
 COUCOULAS Marie, Georges - 21/10/14
 GÉHAN Simonne, Colette
 veuve CESBRON - 14/11/14
 CECCHINI Bianca veuve VIDONI - 17/11/14

TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS

BASTIDE Andrée, Jacqueline, Marie
 épouse RIVIERES - 20/02/14
 CAYLA Michel, Jean Alfred - 03/03/14
 BERINGUIER Geneviève, Augusta Etiennette
 épouse DOUZAL - 31/03/14
 GOZLAN Paul, Elie - 13/04/14
 LLORET Henriette épouse LECCHINI - 02/05/14
 LLORET Claudette
 épouse MALARTRE - 06/05/14
 PARANT Jean-Joel, Bruno - 20/06/14
 FORBAULT Alain, Michel - 23/06/14
 LECCHINI Armand, Dominique - 24/06/14
 GOUMENT Jean-Marc, Claude - 14/07/14
 VOROS Francine, Monique
 épouse SAUNIER - 15/11/14

Les numéros utiles

Mairie

11 place du 8 mai 1945
Téléphone : 04 66 37 12 74
Fax : 04 66 37 33 87
Courriel : mairie@castillondugard.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h

Le lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 18h

Le vendredi de 13h30 à 17h30

Permanence « ÉLUS » : le samedi de 10h à 12h

École primaire

1 rue de l'Eglise
Téléphone : 04 66 37 04 23

École maternelle

11 rue du Presbytère
Téléphone : 04 66 37 41 25

Garderie périscolaire et Cantine scolaire

11 rue du Presbytère
Portable : 06 16 83 41 67

Agence Postale

Place du 8 mai 1945
Téléphone : 04 66 37 35 54

Horaires d'ouverture :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi
de 8h30 à 12h

Lundi, mardi, jeudi et vendredi
de 15h à 17h15

Maison de retraite (MARPA LE MOULIN)

18 Chemin des Aires
Téléphone : 04 66 37 09 09

Déchetterie de Fournès

Téléphone : 04 66 01 88 04

Horaires d'ouverture :

Le lundi, mardi, mercredi, vendredi
et samedi

Déchetterie d'Uzès

Téléphone : 04 66 22 32 70

Horaires d'ouverture :

Du lundi au dimanche matin

SICTOMU

Téléphone : 04 66 22 13 70

**La collecte des restes « ordures ménagères »
s'effectue tôt le vendredi. Merci de sortir votre
bac le jeudi soir.**

Maison Familiale et Rurale

Castillon-du-Gard

4 chemin des Codes Bas
Téléphone : 04 66 37 09 32

Gendarmerie Remoulins

Téléphone : 04 66 37 01 11

Communauté de communes

Pont du Gard

Téléphone : 04 66 37 67 67
Courriel : contact@cc-pontdugard.fr

Police Intercommunale

Portable : 06 37 65 44 27

ERDF dépannage

Téléphone : 09 72 67 50 30

SAUR de Laudun

ZI de l'Ardoise
Route de Bagnols - RN 580
30290 Laudun
Téléphone : 08 99 34 12 55

France TELECOM

Téléphone : 10 13 ou 10 15

Trésor Public Remoulins

Téléphone : 04 66 37 01 69

Préfecture du Gard

10 avenue Feuchères
30045 NIMES cedex 9
Téléphone : 04 66 36 40 40

Conseil Général du Gard

4 rue Guillemette
30044 NIMES Cedex 9
Téléphone : 04 66 76 76 76



Urgences portables : 112

Samu : 15

Pompier : 18

Police : 17

SOS Médecin : 3624

Baptiste Flandin, jeune Castillonnais, ramasseur de balles à Roland Garros 2014

Licencié au tennis club de Castillon, il avait déjà été sélectionné en tant que ramasseur de balles pour l'Open Sud de France à Montpellier en 2013 et 2014.

Il a franchi avec succès les 2 étapes de sélection des ramasseurs pour le tournoi du Grand Chelem de Roland Garros 2014 parmi 2500 candidats.

Ce sont ses capacités physiques et techniques comme le geste de lancer et de rouler qui lui ont ouvert les portes de ce grand tournoi.

Baptiste s'est retrouvé parmi les 180 ramasseurs de balles de Roland Garros. 50 d'entre eux, dont Baptiste, ont eu la chance et la charge de ramasser les balles directement au filet. Il s'agit de sa spécialité en raison de sa taille. Les 130 autres ramasseurs s'occupaient des fonds de court.

Durant son séjour sur les courts de Roland Garros, Baptiste a été hébergé dans la famille d'un ramasseur parisien.

Au fil du tournoi, il s'est fait remarquer pour ses qualités de vitesse, de précision et son travail auprès des joueurs, si bien qu'il fût choisi dans l'équipe pour ramasser les balles pour les demi-finales et finales dames et hommes.

Ce fût une expérience inoubliable !!! Baptiste a pu côtoyer les plus grandes stars du tennis mondial.... dont les vainqueurs Rafael Nadal et Maria Sharapova et son joueur préféré Roger Federer. Petite anecdote, pour la sélection 2015, Baptiste sera en photo sur le camion officiel !!!



Fin octobre, il a été appelé pour ramasser à l'Open de Paris Bercy et a de nouveau ramassé jusque'en finale.



Comment devenir ramasseur de balles à Roland Garros

Tu es né(e) entre 1999 et 2002 et tu veux faire partie de l'équipe des ramasseurs de balles pour Roland-Garros 2015 ?

Pour s'inscrire, il suffit de se connecter sur le site de la Fédération Française de Tennis, rubrique Roland Garros, ramasseur de balles.

Une fois l'inscription validée, tu dois franchir les différentes étapes à savoir :

La journée de sélection avec au programme des épreuves techniques (rouler, lancer et coordination), physiques (résistance, endurance et vitesse) ainsi qu'une immersion à Roland Garros

Le stage de formation : si tu es retenu après la journée de sélection, tu seras convoqué pour être formé au ramassage de balles. Un stage de 5 jours se déroulera pendant les vacances scolaires. Les candidats sont formés aux techniques du ramassage et aux exigences d'un tournoi du Grand Chelem comme Roland Garros.

Au final, seuls les 220 meilleurs seront retenus pour œuvrer sur les Internationaux de France.

Le stage de formation, c'est aussi l'opportunité pour l'équipe d'encadrement d'apprendre à bien connaître les sélectionnés qui vont, durant trois semaines, chasser la balle jaune sur le plus grand tournoi du monde sur terre battue.



Stéphane Bertrand

La municipalité souhaite remercier **Monsieur Stéphane Bertrand** qui pendant son temps libre restaure et remonte les murets de pierres sèches dans la garrigue Castillonnaise.



**Le Maire, le Conseil Municipal
et le personnel communal vous
souhaitent une bonne année 2015**

En 2015, il y aura...

Des sourires pour chasser la tristesse,
De l'audace pour que les choses ne restent jamais en place,
De la confiance, pour faire disparaître les doutes,
Des gourmandises, pour croquer et déguster la vie,
Du réconfort, pour adoucir les jours difficiles,
De la générosité, pour se nourrir du plaisir partagé,
Des arcs en ciel, pour colorer les idées noires,
Du courage, pour continuer à avancer !

Mairie de Castillon-du-Gard

11 place du 8 mai 1945 - Tél. 04 66 37 12 74 - Fax 04 66 37 33 87 - Courriel : mairie@castillondugard.fr
Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h - Le lundi, mardi et jeudi de 13h30 à 18h - Le vendredi de 13h30 à 17h30